

**N° 6462<sup>9</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2014-2015

---

**PROJET DE LOI**

**fixant les conditions et modalités de l'accès du fonctionnaire à  
un groupe de traitement supérieur au sien et de l'employé de  
l'Etat à un groupe d'indemnité supérieur au sien**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(25.3.2015)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 24 mars 2015 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**fixant les conditions et modalités de l'accès du fonctionnaire à  
un groupe de traitement supérieur au sien et de l'employé de  
l'Etat à un groupe d'indemnité supérieur au sien**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 24 mars 2015 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 21 janvier 2014 et 19 décembre 2014 et 10 mars 2015;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 25 mars 2015.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*La Présidente,*  
Viviane ECKER

